



**Communauté de communes Armagnac Adour**  
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE  
**Conseil communautaire du 8 février 2021**

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 2 février 2021

Secrétaire de séance :  
Mme Murielle RIGAUD (Saint-Mont)

Date d'affichage : 2 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de CAHUZAC SUR ADOUR, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	40

**Présents :** Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Callac, Garros, D'Antin, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Cagnasso, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Priouzeau, Terrain, Boué, Castets, Flogny, Bastrot, Lajus, Clot, Dufau Valérie, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Rigaud, Périssé, Renaudin, Menvielle, Thomas, Richevaux.

**Absents excusés :** Mesdames Duclos, Pasian, Denard, Coomans, Dabadie, et Messieurs Lartigolle, Dufau Philippe, Capmartin, Labenne, Buffalan.

**Pouvoirs :** de Mme Duclos à M. D'Antin, de Mme Coomans à M. Terrain, de Mme Denard à Mme Boué, de M. Labenne à M. Périssé, de Mme Dabadie à M. Petit.

### **Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2021.
  
- **Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour :**
  - Présentation de l'avancement du projet
  
- **Personnel :**
  - Modification du tableau des emplois : créations emplois médecins généralistes, secrétaires médical(e)s pour le Centre Intercommunal de Santé et assistant de gestion administrative pour la Maison France Service.
  - Recrutement agents contractuels : animation accueils de loisirs article 3 I 2°

**- Développement économique :**

- Aides aux entreprises : poursuite du dispositif L'OCCAL volet 2

**- Dispositif « Petites Villes de Demain » :**

- Support du poste de chef de projet par le PETR Val d'Adour en lieu et place de la CCAA

**- Voirie :**

- Avenant relatif à la nouvelle organisation de la COLAS concernant les marchés voirie

**- Administration générale :**

- Confirmation de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par le Pays Val d'Adour
- Désignation d'un représentant de la CCAA au SICTOM Ouest (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

**- Questions diverses**

M. le Président rend hommage à M. Jean-Claude Eugène qui nous a quitté le dimanche 24 janvier dernier.

Une minute de silence est respectée par l'ensemble de l'assemblée.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Murielle Rigaud est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2021.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

M.Terrain exprime son mécontentement quant à l'article dans la presse relatant les exposés du conseil communautaire du 18 janvier dernier. En effet, les commentaires qui ont été émis lors de la présentation du projet de Plaimont ont été dénaturés. Il s'agissait d'instaurer un débat, rien de plus ! Un débat riche et constructif n'est pas une opposition.

Jusqu'à ce jour, aucune restriction n'a été donnée à la presse afin de maintenir la liberté qui lui est due. Néanmoins, il est demandé que les propos retranscrits le soient correctement sinon la séance sera à huit clos.

Centre intercommunal de santé.

Madame Flogny explique, qu'afin d'installer le centre intercommunal de santé, la communauté de communes a acquis, par sous-seing privé, l'ancien cabinet des médecins libéraux.

Le projet de création du centre intercommunal de santé a été rédigé et a fait l'objet d'un travail en commission. Il est, ensuite, adressé à l'Agence Régionale de Santé. (ARS)ainsi qu'à la CPAM.

Le règlement intérieur est rédigé et amendé parviendra également à l'ARS accompagné d'une fiche de conformité.

L'ordre des médecins sera saisi (contrat, diplômes). Il convient maintenant de travailler le recrutement des médecins. Un avis d'appel à candidature sera lancé sur les réseaux sociaux, les journaux spécialisés et le centre de gestion de la fonction publique.

En parallèle, il faudra également recruter deux postes de secrétaires médicales, l'un à 35H 00 et l'autre à 24 H 00. Pour une ouverture effective de 59 heures les lundi-mardi-mercredi-jeudi et vendredi de 8H30 à 19H30 et le samedi de 8H00 à 12H00.

M. Jelonch présente le budget de fonctionnement et d'investissement, tout d'abord sur 8 mois puis sur 1 an pour le budget d'investissement et sur 5 mois pour le budget de fonctionnement.

Cette présentation fait l'objet de débats. En effet, elle laisse apparaître un déficit prévisionnel de 80 000 euros pour 5 mois de fonctionnement. M. Jelonch pose la question suivante : comment financer ce déficit combler par le budget principal ?

Il apparaît très rapidement la nécessité de débattre sur le financement et de travailler, entre autres, sur l'attribution de compensation.

M. Terrain confirme également le besoin de débattre sur l'équité entre tous les concitoyens, sachant qu'il existe un écart, quant à l'impôt, de 1 à 3 entre les communes de la CCAA.

Personnel
-----------

- **Modification du tableau des emplois : créations emplois médecins généralistes, secrétaires médical(e)s pour le Centre Intercommunal de Santé et assistant de gestion administrative pour la Maison France Service.**

Le président rappelle à l'assemblée le projet de création du Centre Intercommunal de Santé. La mise en place de ce nouveau service nécessite la création de deux emplois de médecins généralistes dont un qui assurera la coordination au sein de la structure pour une durée de 35 heures hebdomadaires chacun.

Les fonctions rattachées à ces emplois seraient : missions de médecine générale.

Le président précise que ces emplois pourraient être pourvus par le recrutement de deux agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Il convient également de créer deux emplois de secrétaires médical(e)s pour une durée de 35 heures hebdomadaires et de 24 heures hebdomadaires.

Les fonctions rattachées à ces emplois seraient : accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie.

Le président précise que ces emplois pourraient être occupés par des fonctionnaires du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

De plus, le président propose aux membres du conseil communautaire, la création d'un emploi d'assistant de gestion administrative pour une durée de 24 heures hebdomadaires pour la Maison France Service.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : accueil, secrétariat et gestion administrative.  
Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour intégrer les créations demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,  
Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 9 novembre 2020,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021:

<b>Emploi</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire de travail</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadre d'emploi</b>
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints Administratifs Territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux

Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoint Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoint Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoint Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoint techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoint techniques Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux

Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux



Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	15,50 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

- **Recrutement agents contractuels – Animation Accueils de Loisirs :Article 3 notamment le I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**

Le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement d'activité saisonnier dû à un nombre plus important d'enfants dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer l'animation. Il précise que la durée des contrats ne pourra pas excéder 6 mois (renouvellement inclus) pendant une période de 12 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents contractuels.

Le Président propose au conseil communautaire :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels
- de l'autoriser à recruter, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier, des agents contractuels dans les conditions suivantes :

<b>NATURE DES FONCTIONS</b>	<b>GRADE correspondant aux fonctions décrites</b>	<b>REMUNERATION</b>
Animation Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	1 <sup>er</sup> échelon

Développement économique

- **Poursuite du dispositif L'OCCAL.**

Le 15 juin 2020, le conseil communautaire décidait de participer au Fonds Régional L'OCCAL destiné à aider les entreprises fragilisées par la crise.

Pour ce faire, une convention de partenariat entre la Région, les EPCI et La Banque des Territoire était signée.

Cette convention est arrivée à son terme et la Région propose au EPCI de proroger le délai, notamment sur le volet 2 « Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires », de deux mois : février et mars 2021. De même, elle souhaite réduire le taux de participation de 70 à 50%.

Il est à noter, qu'à ce jour, pour la CCAA, il reste 8549 euros non consommés sur une enveloppe de 22 000 euros votés en 2020.

Aussi, le membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de se prononcer :

1. Pour la reconduction du dispositif L'OCCAL-volet 2 pour deux mois à un taux de participation de 50%
2. Pour la consommation totale de l'enveloppe initiale, à savoir 8 549 euros restant, sans abondement.

## Dispositif « Petites villes de demain »

### - **Petites villes de demain : signature de la convention et recrutement par le PETR du Val d'Adour d'un chef de projet**

Le dispositif « Petites villes de demain » proposé par l'Etat constitue un véritable levier de redynamisation du territoire au service des collectivités. Ce dispositif associe l'Etat, les communes retenues et les EPCI.

Pour mener à bien ce projet, dont la commune de Riscle est partie prenante, il s'avère nécessaire de conventionner avec l'Etat. Cette convention sera tripartite : Etat-CCAA et commune de Riscle. Elle décrit l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire en expliquant la stratégie de revitalisation.

Le Pays Val d'Adour propose de se substituer à la CCAA pour recruter, notamment, un chef de projet qui œuvrerait sur les communes de Riscle, Plaisance et Marciac.

Le financement de cet emploi proviendrait de l'Etat, de la commune de Riscle, du PETR et de la CCAA, laquelle participerait pour un tiers du salaire chargé.

Ainsi, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :

1. D'accepter les conditions stipulées dans la convention d'adhésion « Petites villes de demain » et d'autoriser M. le Président à signer ledit document
2. D'accepter que le PETR Val d'Adour recrute le chef de projet et qu'il en assure la gestion.

## Voirie

### - **Avenant relatif à la nouvelle organisation de la COLAS concernant les marchés voirie**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les marchés « voirie Investissements 2020 » et « réaménagement de la rue Daudirac » à Riscle ont été attribués à l'entreprise COLAS Sud-Ouest ZI Fagia 32190 VIC FEZENSAC.

Le 19 Janvier dernier, la Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier en LR accompagné du dossier administratif et de l'avenant de transfert du marché relatif à la Nouvelle organisation routière du Groupe COLAS en France à compter du 31 Décembre 2020. Ainsi, le présent avenant a pour objet de transférer le Marché au profit de la société Colas France.

Au regard des garanties professionnelles et financières de la société Colas France, le transfert est autorisé à compter du 31 Décembre 2020.

Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du Marché tels que définis dans les pièces contractuelles, que la société Colas France déclare bien connaître.

Ainsi Colas France assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société Colas Etablissement Gers, à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, Colas France réalisant les prestations prévues dans le cadre du marché, les paiements y afférents seront effectués dans les conditions prévues au marché sur le compte bancaire figurant à l'acte d'engagement.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité cet avenant et autorisent Monsieur le Président à signer ce dernier.

Administration générale.
--------------------------

**- La délégation au PETER du Pays du Val d'Adour de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. (PCAET)**

Le 10 décembre 2018, le conseil communautaire délègue l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial au PETER Val d'Adour. Or, la communauté de communes possédait, à l'époque, la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » mais n'avait pas défini l'intérêt communautaire au sein de ce bloc.

Aujourd'hui, par arrêté du Préfet, l'élaboration d'un PCAET est inscrite dans l'arrêté préfectoral en date du 10/12/2020.

C'est pourquoi, M. le Président vous présente à nouveau ce dossier.

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée le 17 août 2015 impose aux Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et que cette même loi dans son article 188 prévoit qu'un PCAET puisse être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce document-cadre constitue un projet territorial de transition écologique et énergétique dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat, air énergie par le biais de plusieurs axes de la politique énergétique comme présentés ci-dessous :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- adaptation au changement climatique,
- sobriété énergétique,
- qualité de l'air,
- développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Président rappelle l'engagement du Pays du Val d'Adour dans des démarches de développement durable :

- L'agenda 21 qui visait déjà à prendre en compte le développement durable dans les politiques et projets du territoire ;
- La mise en œuvre en 2011 d'un Plan Climat Energie volontaire qui a permis de mobiliser les acteurs et de conduire des actions concrètes dans la lutte contre le changement climatique : rénovation énergétique de bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, animations pédagogiques de sensibilisation, le soutien à l'éco-construction ;
- Un plan stratégique de développement des énergies renouvelables dans une dynamique de développement territorial en 2012 ;

- La labellisation nationale en 2015 du Pays en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Monsieur le Président rappelle que le Pays du Val d'Adour est avant tout un espace de solidarité. Conformément à l'article 2 de ses statuts, le projet de territoire précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

De fait, bien que sur son périmètre seule la Communauté de communes Adour-Madiran soit obligée par la loi à élaborer un PCAET, cette démarche trouve tout son sens et sa pertinence à une échelle plus large.

Pour des raisons de mutualisation de moyens, pour faciliter une vision plus large et globale de l'élaboration d'un PCAET et pour rester en cohérence avec les démarches engagées antérieurement par le Pays du Val d'Adour, Monsieur le Président propose, conformément à la note ministérielle du 6 Janvier 2017 et à la communication DGEC et DGALN du 5 janvier 2017 que :

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de déléguer au PETR, tout comme les autres membres du Pays du Val d'Adour, la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration, l'adoption, l'animation, le suivi et l'évaluation d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

- **Désignation d'un représentant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères secteur Ouest (SICTOM Ouest).**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence traitement des ordures ménagères est une compétence communautaire mais sa gestion est déléguée au SICTOM Ouest. Il rappelle la délibération du 15 juillet 2020 où le conseil communautaire a nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune à l'exception de la commune de Riscle (qui compte plus de 1000 habitants) qui doit avoir deux délégués titulaires et suppléants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une démission au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Mont, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire et suppléant au SICTOM Ouest.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de nommer les représentants suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
SAINT-MONT	Coralie CANTAU	Christine BOUEILH

Questions diverses

-M. Thomas explique les nouvelles mesures sanitaires qui impliquent de nouvelles contraintes telles que l'achat de nouveaux masques, les enfants soient toujours au sein du même groupe. Si un cas est positif dans une classe, celle-ci est fermée.

-M. Terrain intervient afin de faire part des conclusions du conseil d'administration du collège, notamment la baisse du nombre d'heures attribuées en raison d'une baisse d'effectifs. Il est nécessaire de rediscuter de la répartition de ces heures, notamment en anglais.

Les enseignants et les parents se mobilisent pour retrouver le nombre d'heures antérieur. M. Terrain demande la possibilité de se joindre à eux par une motion.

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

La séance est levée à 22 H 30.